



Chers amis,

En dépit d'une conjoncture bien difficile, **le Collectif Agir poursuit l'accueil de demandeurs d'asile.**

Il faut :

- assumer un accueil de qualité alors que l'atmosphère ambiante est délétère et invite trop souvent à un amalgame entre demandeurs d'asile et délinquants.
- se résoudre à ne pas pouvoir faire face à l'afflux des demandes : chaque jour, de nouveaux demandeurs d'asile se tiennent devant la porte du local , des jeunes hommes, des femmes enceintes ou avec de jeunes enfants, des familles, dans l'espoir d'avoir un toit pour la nuit et une aide pour affronter un parcours administratif semé d'embûches.
- **constater que nos réserves financières baissent de façon inquiétante faisant craindre pour l'avenir.** Ainsi, pour le mois d'Octobre, les dons et cotisations se montent à 12 300 € et les dépenses à 16 000 €.

Compte tenu de ces difficultés le Collectif a été amené à repenser sa stratégie pour les mois à venir : il a été décidé de ne pas augmenter les capacités d'accueil et de s'attacher à améliorer encore la qualité de l'accueil que nous proposons aux demandeurs d'asile que nous aidons.

La situation sanitaire ayant entraîné une très forte baisse des propositions d'hébergement chez des particuliers, nous avons été amenés à augmenter notre parc de logements loués. **Les frais d'hébergement constituent, de très loin, le principal poste de dépenses (pour le mois d'Octobre, locations et charges englobent la totalité de nos ressources).**



Encore une fois, nous faisons donc appel à vous et à votre générosité.
Nous le savons bien, les temps sont difficiles pour tous, mais ils sont encore plus impitoyables avec les plus démunis que nous aidons, chaque jour, grâce à vous.

Nous vous rappelons que les dons au **Collectif Agir** ouvrent droit à **une réduction fiscale**, car le Collectif remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. Cette réduction représente **75 % des dons dans la limite de 1000 euros** pour la déclaration 2021 des revenus de 2020, **puis 66 % des dons au-delà de ce plafond dans la limite de 20 % de vos revenus imposables.**

Pour le bureau, la Trésorière
Roseline Arnaud



Vous pouvez faire un don :

- **Par chèque en adressant votre don à l'adresse suivante :**

Collectif Agir

Résidence des facultés, bât. A

35 avenue de l'Europe

13090 Aix en Provence

Merci de bien préciser vos coordonnées et votre **adresse mél.**

- **Par virement bancaire :**

Banque Postale – Collectif Agir

RIB : 20041 01008 2714464U029 90

IBAN : FR69 2004 1010 0827 1446 4U02 990

BIC : PSSTFRPPMAR

Merci de bien préciser vos coordonnées et votre **adresse mél.**
